

Association Francophone de Padel

# Règlement Interclubs 2023

Version 10/02/2023



[WWW.AFPADEL.BE](http://WWW.AFPADEL.BE)  
[secretariat@AFPadel.be](mailto:secretariat@AFPadel.be)



---

## *SOMMAIRE*

---

1. Règles générales .....	3
2. Définitions .....	4
3. Catégories .....	5
4. Formats de rencontre et de jeu :.....	6
5. Horaires et Calendrier .....	7
<b>6. Composition des équipes .....</b>	<b>9</b>
7. Inscriptions des équipes .....	10
8. Tirage au sort des poules et du tour final.....	11
9. Arbitrage / juge-arbitrage.....	13
10. Déroulement des rencontres.....	14
11. Points attribués dans le ranking .....	16
12. Conditions financières .....	16
13. Amendes et sanctions.....	17



## 1. Règles générales

- 1.1. Les interclubs de padel sont une compétition par équipe organisée par l'AFPadel et destinée aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux interclubs accepte tous les points de règlements décrit dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des interclubs et sera la personne de contact avec l'AFPadel.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les interclubs de padel sont réservés aux joueurs affiliés avec une licence « Joueur » à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur est demandée sur le site de l'AFPadel ([www.AFPadel.be](http://www.AFPadel.be)) par le joueur et doit être validée par le club.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel.
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a octroyé sa licence.
- 1.10. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique de la fédération : [www.AFPadel.be](http://www.AFPadel.be)
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.
- 1.13. Au niveau de l'organisation (pas pour les joueurs !), les interclubs sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des interclubs pour organiser leurs poules et tableau final.
- 1.14. L'âge minimum pour participer aux interclubs seniors est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'interclubs concernée.



## 2. Définitions

- 2.1. La CATEGORIE désigne le niveau de l'interclub.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par son CLASSEMENT.

Le détail de l'attribution des classements est disponible dans le « Règlement des tournois 2023 ».

Aucune réévaluation du classement d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués.

- 2.3. Les catégories OPEN sont ouvertes à tous les joueurs peu importe leur CLASSEMENT.
- 2.4. Une « JOURNEE D'INTERCLUBS » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une date dans le planning. La « JOURNEE D'INTERCLUBS » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



### 3. Catégories

3.1. Les catégories organisées sont les suivantes : Dames, Messieurs.

3.2. En Messieurs (Senior) :

- **MD100** - Maximum P100
- **MD200** - Minimum P100 - Maximum P200
- **MD300** - Minimum P200 - Maximum P300
- **MD400** - Minimum P300 – Maximum P400
- **MD500** - Minimum P400 - Maximum P500
- **MD700** - Minimum P500 (un P1000 peut uniquement jouer avec un P500)

3.3. En Dames (Senior) :

- **WD50** - Maximum P50
- **WD100** - Minimum P50 - Maximum P100
- **WD200** - Minimum P100 - Maximum P200
- **WD300** – Minimum P200 – Maximum P500 (une P500 peut uniquement jouer avec une P200)
- **WD500** - Minimum P200

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées ci-dessus selon les mêmes conditions particulières mentionnées (CLASSEMENT DAMES = CLASSEMENT HOMMES).



#### 4. Formats de rencontre et de jeu :

- 4.1. En WD et MD (Senior), chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2, dans les matchs 3 et 4 ou dans les matchs 5 et 6).
- 4.2. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 1 set jusqu'à 9 jeux (Tie Break en 7 à 8-8). A l'exception des WD300, WD500 et MD700 où les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants et super tie-break au 3<sup>ème</sup> set.
- 4.3. Tous les matchs se jouent sans Golden Point.

## 5. Horaires et Calendrier

### 5.1. Horaires des rencontres Séniors :

	Vendredi		Samedi		Dimanche	
09h00			MD300 /(MD100)*	WD300 /(WD100)	MD200 /(MD700)	WD50 /(WD200)
13h00 ou 13h30			MD500 /(MD300)	WD100 /(WD300)	MD400 /(MD200)	WD200 (WD50* - & WD500)
17h00 ou 18h00			MD100 /(MD500)		MD700 /(MD400)	WD500
19h00	(MD100)	(WD50)				

Les horaires mentionnés en vert sont **prioritaires**, avec les règles suivantes à respecter :

Les rencontres de MD700 et WD500 seront placées dans le créneau secondaire uniquement dans le cas où le club visité a suffisamment de terrains disponibles à 13h.

[Les catégories MD100 et WD50 disposent d'un second créneau secondaire le vendredi à 19h00. L'heure de début de rencontre le vendredi peut légèrement varier suivant les spécificités du club visité \(fermeture pour 22h00\).](#)

Club avec 1 terrain : 2 équipes par créneau horaire (catégories mentionnées en vert)  
Club avec 2 terrains : 3 équipes par créneau horaire (catégories mentionnées en vert)  
Club avec 3 terrains et + : 4 équipes par créneau horaire (catégories mentionnées en vert)

Si ces règles ne peuvent être respectées et en fonction des équipes à inscrire, les horaires peuvent être adaptés (cfr. Catégories mentionnées entre parenthèses).

#### Exemple :

Club à 1 terrain qui souhaite inscrire 3 équipes en MD300 et 3 équipes en MD500. Il peut :  
Créneau 1 : samedi 09h : 2 équipes en MD300  
Créneau 2 : samedi 13h : 1 équipe en MD300 et 1 équipe en MD500  
Créneau 3 : samedi 17h : 2 équipes en MD500

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération ([secretariat@AFPadeladel.be](mailto:secretariat@AFPadeladel.be)).  
Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

5.2. Calendrier des rencontres des catégories MD et WD :

Poules											
Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche
18/3	19/3	25/3	26/3	1/4	2/4	8/4	9/4	15/4	16/4	/	/
Tour final											
Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche
22/4	23/4	20/5	21/5	27/5	28/5	3/6	4/6	10/6	11/6	17/6	18/6

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le dimanche 16 avril à minuit.

Le tour final débutera dans la foulée, soit le week-end des 22 et 23 avril. Les rencontres seront programmées en fonction du nombre d'équipes engagées.

5.3. En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

- Tout match terminé est acquis.
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la feuille de matchs de cette série peut être complètement ou partiellement changée.
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5.

5.4. En cas de remise, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel.

5.5. Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membre du club au moment de la date originale de la rencontre.

5.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel. Les résultats et classements seront mis à jour sur le site de l'AFPadel.

5.7. Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.



## 6. Composition des équipes

- 6.1. Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 4 à maximum 10 joueurs. En cas de report de toute la rencontre à une autre date, une autre composition peut être présentée par le capitaine.
- 6.2. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront avant de monter sur le terrain :
  - Être en ordre d'affiliation licence « Joueur »
  - Avoir un CLASSEMENT (la demande de CLASSEMENT doit être rentrée à l'AFPadel 48h avant le jour de la rencontre si la personne n'en n'a pas encore)
  - Être en ordre de cotisation dans leur club
  - Être inscrits dans l'équipe et sur la feuille de match
- 6.3. L'ajout du joueur dans le système devra être fait avant le début de la rencontre.
- 6.4. Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.
- 6.5. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs » dans la même catégorie. Si une rencontre est reportée, il faut tenir compte de la « Journée d'interclubs » d'origine pour savoir si une personne peut jouer.
- 6.6. Un joueur peut participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs », mais dans 2 catégories différentes.



## 7. Inscriptions des équipes

7.1. L'inscription des équipes seniors devra se faire pour le 13/02/2023 à minuit.

7.2. Nombre d'équipes autorisées :

En fonction du nombre de terrain dont il dispose, un club peut inscrire en catégories Senior :

- Club avec 1 terrain : 2 équipes par créneau horaire
- Club avec 2 terrains : 3 équipes par créneau horaire
- Club avec 3 terrains et + : 4 équipes par créneau horaire

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.



## 8. Tirage au sort des poules et du tour final

- 8.1. Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes.
- 8.2. La composition des poules se fera dans la mesure du possible sur une base régionale.
- 8.3. Si 2 équipes d'un même club se retrouvent dans la même poule, elles doivent obligatoirement se rencontrer lors de la 1<sup>ère</sup> journée d'interclub.
- 8.4. Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 équipes, il y aura 4 sortants.
- 8.5. Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :
  - Victoire = 3 points
  - Égalité = 1 point
  - Défaite = 0 point
- 8.6. Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules, elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on détermine de la manière suivante :
  - 1) On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
  - 2) Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
  - 3) Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 5<sup>ème</sup> match qui détermine le vainqueur de la rencontre.
- 8.7. En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :
  - 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
  - 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas prises en compte).
  - 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas prises en compte).
  - 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,
    - a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus





## 9. Arbitrage / juge-arbitrage

- 9.1. Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable interclubs. Le responsable interclubs prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.
- 9.2. Une rencontre d'interclubs se joue obligatoirement sur deux terrains. A l'exception :
- Des clubs n'ayant qu'un seul terrain
  - Si plusieurs rencontres sont prévues en même temps
- 9.3. Si le club dispose de 3 terrains et qu'il accueille 2 rencontres en même temps, les matchs doivent se dérouler suivant le tableau ci-dessous :

Rotation	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3
1	Match 1	Match 2	Match 1
2	Match 3	Match 4	Match 2
3	Match 6	Match 3	Match 4
4	Match 5	Match 5	Match 6

  

Rencontre 1	Rencontre 2
-------------	-------------



## 10. Déroulement des rencontres

- 10.1. Toutes les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur 2 terrains (sauf pour les clubs à 1 terrain).
- 10.2. Les joueurs de la 1<sup>ère</sup> série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.
- 10.3. 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines s'échangent la feuille de « composition des équipes » (préalablement imprimée). Une fois la feuille échangée, la composition des paires ne peut plus être modifiée (quelle qu'en soit la raison). Cette règle est d'application à chaque échange de la feuille de « composition des équipes ».
- 10.4. Pour la seconde et/ou la dernière série de matchs, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de « composition des équipes ». La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.5. Une « série de matchs » est considérée comme débutée à l'échange des feuilles. En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.6. L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.
- 10.7. Le capitaine de l'équipe du club visité est chargé de remplir la « feuille de résultats » sur papier et la « feuille de match » sur le site de l'AFPadel dans le menu « La documentation ». Celle-ci doit être encodée avant le début de chaque série de matchs.
- 10.8. Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 6-0 suivant le format du match). Il faut donc encoder ce score dans la plateforme informatique.
- 10.9. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse. Il faut encoder le score dans la plateforme informatique (**pas de retrait, ni de WO**).
- 10.10. Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans le système informatique et au plus tard pour le lundi à minuit. En cas de défaut d'encodage se référer à l'article 13 (Amendes et sanctions) qui prévoit un WO de la rencontre de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.11. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.12. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.



- 10.13. Le J-A, le responsable interclubs ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.14. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel ([secretariat@AFPadeladel.be](mailto:secretariat@AFPadeladel.be)) et l'équipe adverse.
- 10.15. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction...), avec accord du capitaine adverse. Le club visité devra en informer la fédération.



## 11. Points attribués dans le ranking

- 11.1. Les points gagnés en interclubs seront comptabilisés pour le ranking Messieurs ou Dames.
- 11.2. Les tableaux de répartition des points gagnés en interclubs est disponible sur la page « Documentation » du site de l'AFPadel.

## 12. Conditions financières

- 12.1. L'inscription d'une équipe aux interclubs est de **20€**.
- 12.2. L'équipe visitée met à disposition le(s) terrain(s) et fournit les balles. Un tube de balles neuves pour 3 matchs pour toutes les catégories à l'exception des MD700, WD300 et WD500 ou un tube de balle neuve par match doit être fourni.

## 13. Amendes et sanctions

- 13.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.
- 13.2. Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en interclubs.
- 13.3. Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.
- 13.4. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende	Sanction/résultat
Joueur non affilié à la fédération et aligné en match	100 €	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Retard d'une équipe < 30 minutes > 30 minutes	50 € Voir amendes pour forfait	- Rencontre perdue par forfait 6-0
Nombre de joueur insuffisant [1 ou 2 absents(s)]	50 € / match non joué par série	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Joueur non repris sur la feuille de matchs	25 € / joueur	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Non-respect des règles reprises au point 3 (catégories)	150 €	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	Série de 2 matchs perdus sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Mention fausse sur la feuille de match	100 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Forfait général après établissement du calendrier après établissement	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour une rencontre **	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour la seconde fois	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	25 € / joueur	-
Pas de pièce d'identité	25 €	Le joueur concerné ne peut pas jouer la rencontre
Résultat non encodé dans les délais	50 €	-



\*

L'amende additionnelle rétrocedée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait, l'amende forfaitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'interclub] \* [cout de la location des terrains]. Si le club hôte déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.

- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les interclubs en set de 9 soit [4,5] \* [24]
- L'amende est de **180 €** pour les interclubs en 2 sets (avec ST) soit [7,5] \* [24]

\*\*

L'amende forfaitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale